

COMMUNE DE THANNENKIRCH

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

ORIGINE DE L'EAU :

La commune de Thannenkirch est alimentée en eau potable par 6 sources dont 2 sont actuellement déconnectées (sources Taennchel n° 1- 2)

La production d'eau potable est assurée par 4 sources communales :

- source Taennchel n° 3, captée en 1904 ;
 - source Lecotte, captée en 1949 ;
 - source Melkerhof , captée en 1930 ;
- et source Kaltenbrunn, captée en 1992.

Ces sources alimentent trois réservoirs :

- L'ancien réservoir datant de 1904 d'une capacité de 120 m³ est alimenté par une conduite d'adduction-distribution issue des sources Lecotte et Melkerhof, un apport complémentaire est offert par la source Kaltenbrunn selon le même principe d'adduction-distribution par une conduite desservant la partie Nord du Village.
- le nouveau réservoir (celui du haut Melkerhof) construit en 1970 et d'une capacité de 250 m³ dont 120 m³ de réserve incendie, est alimenté par la source Taennchel 3. En juin 2011 une nouvelle canalisation d'adduction d'eau de la Source du Kaltenbrunn raccordée directement au réservoir du Haut (Melkerhof) a été exécutée.
- Le réservoir du Schillig, d'une capacité de 15 m³ est alimenté par piquage sur la source Kaltenbrunn desservant le hameau du Schillig depuis 1994.

POPULATION - ABONNES :

La population de Thannenkirch est de 457 au 1^{er} janvier 2018 pondérée avec la population estivale : 550.
Le nombre d'abonnés en 2018 est de 274.

ASSAINISSEMENT :

La commune fait partie du Syndicat des Eaux de Bergheim et Environs depuis 1996.

La plus grande partie de l'agglomération de Thannenkirch est dotée d'un réseau d'assainissement type unitaire.

Les eaux collectées sont évacuées vers la station d'épuration de Bergheim par la mise en place d'une canalisation de transit mise en service le 1er juillet 1997. La gestion de cette station est effectuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim et environs.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Le prix de l'eau fixé par le Conseil Municipal en date du 9 avril 2018 est de 2,045 €/m³

Redevance pollution domestique : 0,35 €/m³

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,233 €/m³

Redevance assainissement communale : 0,44 €/m³

Redevance assainissement syndicale : 1,49 €/m³

Participation aux frais d'entretien du réseau : 18 €/compteur/an

Prix de la location des compteurs :

compteurs de 5 m³ : 20 €/an

compteurs de 7 m³ : 30 €/an

compteurs de 10 m³ : 40 €/an.

Les tarifs 2018 sont maintenus à l'identique.

VOLUME D'EAU VENDU :

En 2018 : 28 060m³ ont été vendus (contre 31 478m³ en 2017).

5 213 m³ ne sont pas assujettis à la redevance d'assainissement (jardins et propriétés non raccordables au réseau)

ETAT DE LA DETTE : ci-joint

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS : ci-joint

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU : ci-jointe

TRAVAUX REALISES EN 2018 :

- Projet en cours : mise en place d'un traitement de l'eau (désinfection des réservoirs par lampes UV) :

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation des études préalables, aux démarches administratives et techniques préparatoires, travaux de mise en place des équipements électriques nécessaires au raccordement des postes de désinfection.

- Travaux d'entretien du réseau dans le cadre du marché à bons de commande :
 - réparation de la canalisation et du fossé du chemin du Lecotte
 - réparation de la canalisation et reprise du drainage chemin du Melkerhof
 - réparation des fuites (rue du Haut-Koenigsbourg, et au lieu-dit Schillig)
- Travaux d'entretien réalisés en régie par les services techniques de la commune :
 - nettoyage et désinfection des réservoirs
 - nettoyage et débroussaillage autour des sources et des réservoirs.

ANALYSES D'EAU :

Les analyses d'eau ont été effectuées les 27 février, 2 juillet et 1 octobre 2018.

Ces analyses ont conclu à une eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.

L'eau distribuée est une eau douce, très peu minéralisée, agressive, susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...), de dissoudre certains métaux des canalisations. Il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes.

Cf fiches qualité de l'eau établies par l'Agence Régionale de la Santé.

En 2018, l'eau produite et distribuée par la commune de Thannenkirch sur les trois zones BASSE, HAUTE et SCHILLIG destinée à la consommation humaine sont conformes aux limites de qualité physico-chimique en vigueur.

Sur le plan bactériologique, elle est de qualité moyenne.

La Commune poursuit actuellement son projet de mise en place d'un traitement de désinfection par lampes UV sur les trois unités de distribution afin de sécuriser la qualité de l'eau.

THANNENKIRCH, le 3 juin 2019
Le Maire,
Dominique-Ernest CARETTE